

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/159/T/2022-2023 pour les travaux de construction du centre de santé de Mukubano en commune de NYANZA-LAC.**

Date de publication : 27/6/2023

Date d'ouverture des offres: 19/7/2023

**1. Objet de l'Appel d'Offres.**

La commune de NYANZA-LAC invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction du centre de santé de Mukubano .

**Origine des fonds.**

La Commune de NYANZA-LAC a reçu un financement du Gouvernement du BURUNDI à travers le Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) pour effectuer des Paiement au titre de marché de construction **du centre de santé de Mukubano**

**Spécification du marché**

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **4 mois calendrier**

**2. Conditions de participations.**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un cas inéligibilité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

**3. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service **de 8 heures à 15heures30min** ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune NYANZA-LAC**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000FBU) francs burundais : 50 000 FBU sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000FBU au compte N° 70023-01-59 ouvert dans la BANCOSU MAKAMBA au nom de la Commune **NYANZA-LAC**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### 4. Visite du site.

Une visite guidée du site sera organisée le 6.../7/2023 à partir de 11 heures. Et elle n'est pas obligatoire

#### 5. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de Quatre millions sept cent Cinquante Sept mille cinq cent vingt de Francs Burundais (4757520FBU) pour la construction du centre de santé Mukubano.

Les offres doivent être soumises à la commune de NYANZA-LAC

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### 6. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

#### 7. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 19.../7.../2023 à 10 heures

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération

#### 8. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 19.../7/2023 à 10 heures30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22alinéa 9 du code des Marchés Publiques, un cadre requis auprès de la DNCMP, par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres .il adresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante .Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

#### 9. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

##### 11.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation d'au moins Cent million de francs burundais (100000000fbu) délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener



- à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts du soumissionnaire
  5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et Taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité
  6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
  7. Le registre de commerce (copie);
  8. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce; datant d'au moins de 3mois.
  9. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original;
  10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
  11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

#### 11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins un procès-verbal de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de disponibilité d'une ligne de crédit d' au moins Quarante million de francs burundais (40000000fbu) prouvant que l'entreprise est capable de bien mener l'exécution de cette marche.

Fait à Nyanza- Lac, le 26/1/2023

**IRANKUNDA Marie Goreth**

**Administrateur Communal et Personne Responsable  
des Marchés Publics**

